



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11698</b>	De <b>M. Antoine Armand</b> ( Renaissance - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité	<b>Tête d'analyse</b> >Délai de traitement	<b>Analyse</b> > Délai de traitement.
Question publiée au JO le : <b>03/10/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Date de renouvellement : <b>30/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Antoine Armand appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les délais de traitement des remboursements des soins de santé pratiqués à l'étranger. En effet, les patients doivent bien souvent attendre plus de 12 mois pour percevoir leur remboursement. Cela est particulièrement pénalisant pour les Français résidant dans les territoires frontaliers. Il aimerait l'alerter sur les lenteurs et les difficultés administratives de l'unique Centre national des soins à l'étranger situé à Vannes et connaître les perspectives d'amélioration.